

# Spiruline Bio

riche en protéines végétales

NATÉSIS®

Fiche Technique

## L'essentiel

actifs

- protéines 66 % & phycocyanine 16,5 %
- vitamine & minéraux
- certifiée BIO [1]
- certifiée BIO Naturland [2]
- certifiée VÉGANE (VEGAN) [3]
- spiruline bio certifiée RAW (cru)

+ Qualité



• tonus & vitalité  
• défenses naturelles



## Présentation

description

La spiruline est une micro-algue d'eau douce qui contribue à **améliorer le tonus et la vitalité**, et à **renforcer les défenses naturelles**.

La Spiruline Bio Natésis® est **riche en protéines (66 %)**.

pour 6 cp.	
Spiruline	3 g
dont :	
Protéines	2 g
Phycocyanine	495 mg

Qualité



### 100 % Spiruline Bio & Vegan

La Spiruline Bio Natésis® est **certifiée BIO** conformément au Règlement Européen de l'Agriculture Biologique.

**Certifiée CRUE**, la spiruline est cultivée biologiquement au cœur du site naturel d'Oonaiyur (Tamil Nadu), selon le référentiel NATURLAND (Allemagne) [2].

Sans produits d'origine animale, la Spiruline Bio Natésis® est **certifiée VEGAN (VÉGANE)** et convient aux végétariens et végétaliens [3].

Sans excipient, non irradiée\*\*, et sans utilisation d'OGM\*\*.

\*\* conformément au mode de production biologique.

La spiruline Bio Natésis® est **certifiée "cru"**

(RAW certified), un label qui garantit un produit :

- sûr, sans OGM,
- entier : produit peu transformé et ayant un haut score nutritif (Score ANDI)
- vivant : ingrédient à haute teneur en enzymes biodisponibles.

La spiruline Bio Natésis® est **certifiée "propre"**

(CLEAN certified), un label qui garantit un produit sûr, sans OGM, bio, vivant, actif et nutritif.

La spiruline Bio Natésis® **ne contient pas d'allergènes** (gluten, œufs, lait, soja, noix...) au sens de la directive 2000/13/CE [4].

## Informations techniques

ingrédient

- 100 % spiruline bio\* (*Spirulina platensis*)
- \* ingrédient issu de l'agriculture biologique

posologie

- **poudre** : prendre une ½ c. à c. par jour. Mélanger dans un verre d'eau ou dans un yaourt. Ce dosage pourra être augmenté progressivement jusqu'à 1 c. à c. rase par jour.
  - **comprimés** : prendre 1 à 2 cp. par jour les 1<sup>ers</sup> jours, puis augmenter progressivement jusqu'à 4 à 6 cp. par jour.
- Programme renouvelable de 30 jours.

informations & précautions

- Complément alimentaire
- Ne peut se substituer à une alimentation variée et équilibrée, et à un mode de vie sain.
- Ne pas dépasser la dose journalière conseillée.
- Tenir hors de la portée des jeunes enfants.
- Pour les personnes sous anticoagulants, demandez conseil à votre médecin.
- Déconseillé en cas de phénylcétonurie.
- Conserver à une température ambiante dans un endroit sec.

formats

contenance  
poids net  
packaging  
code-barres  
code produit

**120 g poudre fine**

120 g poudre  
120 g  
verre brun  
3 760089 780145  
22001

**180 comprimés**

180 cp. de 500 mg  
90 g  
verre brun  
3 760089 780169  
22005

**300 comprimés**

300 cp. de 500 mg  
150 g  
verre brun  
3 760089 780510  
22003

**500 comprimés**

500 cp. de 500 mg  
250 g  
verre brun  
3 760089 780176  
22006

**1000 comprimés**

1000 cp. de 500 mg  
500 g  
PET plastique brun  
3 760089 780237  
22018

[1] Certification Ecocert France : 33 / 65125

[2] Licence Naturland n° 1100577 / Agrément Bio-Siegel n°9735.

[3] Licence V-Label n° FR-001371

[4] Directive 2000/13/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 mars 2000 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard.

Tous les produits NATÉSIS® ont fait l'objet d'une déclaration de mise sur le marché auprès de la DGCCRF au titre des articles 15 ou 16 du décret n°2006-352.

Sylvia Rivas Responsable R&D NATÉSIS® - Ce document est régulièrement mis à jour. Il ne saurait cependant engager la responsabilité de NATÉSIS® s'il en était fait une interprétation relevant du domaine médical (diagnostic ou traitement). © 2019 NATÉSIS® : tous droits réservés, toute reproduction interdite sans l'autorisation de NATÉSIS®.

MàJ : janvier 2019